

26 octobre  
2020

#écologie #villedurable

✖ DÉVELOPPEMENT DURABLE

# LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**Depuis 2008, la municipalité s'est engagée dans la voie de la transition écologique avec une stratégie de ville durable.**

Largement récompensée pour ses actions emblématiques en faveur de la protection de la nature et de la biodiversité avec notamment la reconduction pour 3 ans du label « territoire en- gagé pour la nature » de niveau d'excellence (4 libellules), Miramas poursuit son engagement grâce à [la signature de 23 mesures du Pacte pour la transition citoyenne par la nouvelle équipe municipale](#). Parmi ces mesures, certaines sont déjà engagées et toutes couvrent les facettes de la vie d'une commune, depuis l'éclairage public jusqu'aux cantines scolaires, en passant par la mobilité douce et l'inclusion sociale.

Un nouveau conseiller municipal, Bernard Goudillère, est en charge du suivi de l'application de ce pacte. Premier axe concerné par le pacte de la transition signé : Se doter d'une politique d'achats publics responsable incluant des dispositions sociales, environnementales et locales. Si la ville intègre depuis plus de 10 ans certaines dispositions (heures réservées à du public en insertion, fractions de marchés réservés à des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire, marchés publics « verts »), en signant le pacte en 2020, elle souhaite désormais aller plus loin en adoptant un schéma de commande publique responsable.



**Adhérer au Pacte de transition, ce n'est pas signer un document de plus, c'est avoir une vision collective (élus, services, population) de l'avenir de la ville avec des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques. C'est aussi apporter aux Miramasséens une meilleure qualité de vie.**

**Bernard Goudillère** - élu délégué au Pacte de transition



## Quelques exemples des nos achats durables



ZAC de la Péronne © Ville de Miramas

### Marché de travaux : ZAC de la Péronne

Dans son cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour l'aménagement de la ZAC de la Péronne, la municipalité y avait inscrit une clause de réduction des déchets du BTP. Ainsi, la majorité des déchets inertes a été réemployée : la terre des déblais a été utilisée pour la déviation et les galets de Crau pour les remblais des bassins pluviaux et des aménagements urbains. Cet engagement de réemploi et de réutilisation est désormais inscrit dans les CCTP de la démolition de l'ancien Sodim et du centre social La Carraire et sera généralisé aussi souvent que possible.



Cy-clopeur © Ville de Miramas

### **Marchés «verts»**

Leviers majeurs pour une meilleure prise en compte du développement durable, les marchés publics dits «verts» permettent d'acquies des services respectueux de l'environnement. La ville fait par exemple appel à des prestataires pour la collecte et le recyclage du papier/ carton et des mégots.



Stade des Molières © Ville de Miramas

### **Marché de maintenance «Entretien des stades»**

La commune a fait le choix d'externaliser la maintenance des stades en pelouse naturelle. Engagée depuis 2012 dans une démarche «zéro pesticide» avec la signature de la charte d'engagement «Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent», la ville demande que les prestations de maintenance soient en cohérence avec cette charte : traitement des mauvaises herbes de manière mécanique, manuelle ou thermique ; interdiction totale de traitements chimiques: désherbants, fongicides et insecticides de synthèse ; gestion éco-responsable de l'eau d'arrosage ; utilisation d'une peinture spéciale pour les terrains de sports sans classement toxicologique pour le traçage...



Cantine scolaire

### **Marché d'approvisionnement : fourniture de repas scolaire**

En 2018, Miramas était la seule grande commune du département, en prestation, à décrocher le label «deux carottes» en cuisine, deuxième niveau sur trois du label Ecocert, qui récompense la qualité des produits servis dans les restaurants scolaires. Cette labellisation était une clause de performance exigée dans le contrat avec le prestataire. Désormais, pour offrir une alimentation saine à ses demi pensionnaires, tout en évitant le gaspillage dans les cantines, la ville a exigé dans son nouveau cahier des charges (2019-2022) : maintenir le label ECOCERT, avoir au moins 30% de produits bio, privilégier les produits locaux (essentiellement issus du département), ajuster régulièrement les grammages afin d'éviter le gaspillage alimentaire, proposer une fois par semaine du pain bio issu d'une boulangerie solidaire...



Parc Urbain la Carraire © Sud Drone

### **Des marchés incluant des clauses sociales**

Construire et aménager une ville durable passe non seulement par une prise en compte des aspects environnementaux qui respectent les principes du développement durable et de l'urbanisme écologique, mais aussi par des aspects sociaux : les clauses sociales d'insertion. Ces dernières visent à lutter contre le chômage et s'adressent aux personnes éloignées de l'emploi. Tel est le cas de l'aménagement du parc urbain de la Carraire qui comptabilise 800 heures de travaux dédiés à l'insertion (soit 10%), ainsi que les travaux de la rénovation urbaine des quartiers Mailles 1, 2 et 3 et du Mercure.



**En plus d'agir en faveur de l'environnement, la municipalité crée des opportunités d'attractivité de territoire, de développement d'économie circulaire et surtout de bien vivre en ville.**

**Géraldine Buti** - Adjointe au maire déléguée à l'environnement, au développement durable

